

20.02.1752 :

Délibération des syndics et habitants de Montanges devant Maître Maurier pour le hameau de Trébillet.

Les habitants ont travaillé depuis plusieurs années aux corvées des chemins royaux de Lyon à Genève et que la portion qu'ils étaient obligés de faire est finie et qu'ils ne peuvent profiter des avantages et commodités des chemins étant empêché par la rivière de la Semine :
Laquelle on a de peine à passer même dans les plus grandes sécheresses attendues qu'il n'y a point de pont sur ladite rivière au lieu de Trébillet,
Que cette rivière est toujours débordée par la fonte des neiges pendant l'hiver,
Qu'elle se déborde facilement en été par les pluies ;
Que le gué est toujours impraticable à cause des grosses pierres
Que l'eau roule et ferme à tous les passages à toutes les voitures, que non seulement celle s de la paroisse,
mais encore toutes les paroisses voisines n'ont aucune sortie pour pouvoir profiter des commodités du grand chemin qui est sur les bords de la rivière au lieu-dit Trébillet à cause qu'il n'y a pas de pont et que s'il y en avait un les habitants de toutes les paroisses qui sont situées dans ce cas pourraient facilement fréquenter les foires et commerces de Michaille depuis le chemin de la Faucille, depuis la ville de Saint Claude pour descendre en Bugey et de là aller à Lyon et comme ces habitants ne sont pas en état de fournir aux frais de la construction du pont, à ces causes ils donnent pouvoir à leurs syndics de supplier Monseigneur l'Intendant de cette province qu'il lui plaise d'ordonner la construction de ce pont sur la rivière Semine aux frais de la Province de même que le chemin qui aboutit de Montanges à la grande route, réparé et élargi pour la commodité des voitures.

31 mars 1776 : Pont de Trébillet.

Les syndics de Montanges signalent que le pont de Trébillet construit en bois en 1754, ayant quarante-deux pieds de vide en longueur sur dix de large pour communiquer avec la grande route de Lyon à Genève est en très mauvais état et occasionnent à la commune des frais de dépense qu'elle ne peut supporter.

Vu que ce pont n'est d'aucune utilité pour la communauté et que son seul avantage est pour le propriétaire du moulin, les syndics proposent au sieur Savarin un terrain communal au Nan Blanc en contrepartie de l'entretien du pont de Trébillet.

« Le communal du Nan Blanc qui est situé entre le ruisseau et la rivière Semine est très éloigné du village et de ses hameaux et n'est actuellement d'aucune ressource pour la communauté soit pour le cultiver soit pour y faire paître des bestiaux mais qu'il est situé près des Moulins de Trébillet dont le Sieur Savarin est propriétaire et pourrait en tirer quelques avantages et le mettre en valeur.

Le sieur Savarin accepte à titre d'abergeage le communal à sa charge pour lui et ses successeurs de reconstruire incessamment et solidement le dit pont chaque fois qu'il sera nécessaire. »